

Rapport moral à l'AG du 31 juillet 2025

Préambule du Président

L'association des propriétaires aux Arcs 3A (Avenir et Animation des Arcs) a maintenant 25 ans !

Comme depuis de nombreuses années, le président et le conseil d'administration vous présentent ci-après dans un rapport détaillé les actions de 3A et les résultats obtenus durant l'exercice passé.

Nous sollicitons votre agrément ou vos observations sur ce document.

La mission de 3A est d'être le porte-voix des propriétaires, éclairé par la connaissance de multiples dossiers dans un environnement changeant, et aussi par un sens profond de l'intérêt général.

Notre conviction est la convergence entre ce qui est bon pour les Arcs et ce qui sert les intérêts des propriétaires.

Nos participations multiformes à la gouvernance des Arcs nous permettent de nous exprimer sur tous les sujets qui préoccupent les propriétaires.

Vis-à-vis de la municipalité comme de tous les intervenants dans la station, 3A poursuivra un dialogue toujours courtois, constructif et ferme, refusant toute discrimination injustifiée.

Notre association 3A est reconnue et écoutée. Elle devra continuer à se mobiliser pour être aussi bien entendue sur ce qui nous tient tous à cœur.

Votre soutien et votre participation sont essentiels pour l'audience de 3A.

Pour la renforcer, n'hésitez pas à parler de 3A à vos amis propriétaires aux Arcs.

Le rappel des missions de 3A

3A, votre association de propriétaires aux Arcs, créée il y a 25 ans, s'est donné pour mission :

- *de vous informer, de vous écouter et de dialoguer en votre nom avec tous les opérateurs de la station,*
- *de porter vos préoccupations et suggestions pour le bon fonctionnement des quatre sites des Arcs,*
- *de formuler en votre nom des propositions pour la préservation de l'environnement, l'animation, la qualité de vie aux Arcs et l'avenir de la station.*

L'information

3A met à la disposition de ses adhérents un dispositif complet pour les informer :

- Les « [Brèves de 3A](#) », dont 3 numéros sont parus en 2023 et 2 en 2024, vous apportent périodiquement des informations récentes sur l'activité de notre association, ainsi que sur les points marquants de l'évolution des Arcs. Les articles, volontairement concis, sont complétés par des développements consultables sur notre site Internet. A ces numéros relativement volumineux s'ajoutent des « Brèves mono-sujet » pour vous informer immédiatement sur des sujets d'actualité. Les « Brèves de 3A » sont également adressées aux présidents et représentants de copropriété, US et ASL. Il leur revient de décider de leur diffusion —ou non— à leurs copropriétaires.
- Depuis l'hiver dernier s'y ajoute le flash hebdomadaire « En bref cette semaine aux Arcs » qui inclut une information sur les actions immédiates de 3A.
- Notre site Internet apporte en continu des informations sur l'activité de notre association, et sur la vie des Arcs.

N'hésitez donc pas à aller sur notre site (<http://www.trois-a.org>).

Comme nous vous l'annoncions à la dernière AG, une petite équipe animée par Jean-Christophe Monfret est venue en appui de Christian Helft pour travailler à la rénovation de ce site. Une enquête a été réalisée auprès de tous ses visiteurs et un travail de fond réalisé sur l'architecture et la lisibilité du site. La mise en service du nouveau site est prévue pour la prochaine saison d'hiver.

Parallèlement, la mairie, AB Tourisme et ADS fournissent des informations dédiées aux propriétaires à travers deux réunions publiques par an (dont une suivant l'AG de 3A), complétées par leurs newsletters, dont celles diffusées dans le cadre de la Maison des propriétaires. Ces envois viennent en complément des rubriques de leurs sites Internet qui intéressent plus particulièrement les propriétaires des Arcs telles [celles d'AB Tourisme](#), qui leur sont spécialement destinées ou [celles d'ADS](#).

Nous saluons ces démarches pour plus de transparence. Pour autant, il nous semble évident qu'elles appellent plus que jamais la présentation à nos adhérents d'un point de vue intégrant leurs préoccupations qui soit libre et critique tout en étant constructif.

L'écoute et le dialogue avec nos adhérents et sympathisants

Un ensemble de moyens a été mis en place à cet effet :

- En cliquant sur [le bouton « Exprimez-vous »](#), de notre site, vous pouvez nous adresser vos remarques et suggestions. Celles-ci sont systématiquement étudiées et répondues.
- En remplissant un commentaire à la fin de chaque article publié sur le site, vous pouvez engager avec tous les adhérents un dialogue se rapportant au sujet traité.
- A ces deux facultés s'ajoute la possibilité de nous alerter à tout moment sur tout dysfonctionnement de la station en envoyant un mail à contact@trois-a.org.
- Notre [AG annuelle du mois d'août](#) est l'occasion principale d'un débat collectif sur l'action passée et future de 3A. En 2024, elle a réuni 78 votants dont 64 présents et 14 représentés.
- l'AG du mois d'août est complétée pendant la saison d'hiver par une ou plusieurs rencontres avec les propriétaires aux Arcs destinées à présenter nos actions, évoquer les

préoccupations et recueillir leurs suggestions. [La plus récente](#), particulièrement dense, s'est tenue le 30 décembre 2024 avec plus de 80 participants.

L'organisation des rapports de 3A avec les présidents de copropriétés, d'US et d'ASL dans le respect des attributions et des responsabilités de chacun

Depuis 2019, des rencontres de votre CA avec les présidents de copropriétés sont périodiquement organisées (dont deux en 2023, une en 2024). Le nombre de participants et la densité des discussions en ont démontré l'utilité.

De plus, 3A a mis en place en janvier 2023 un forum des présidents de copropriété des Arcs (FPCSA). La liste FPCSA est destinée à deux usages :

- les interactions entre 3A et les présidents de copropriété aux Arcs qui se limitent à solliciter leur concours pour diffuser des informations auprès de leurs copropriétaires et à traiter en concertation avec eux des problématiques concernant tous les propriétaires aux Arcs,
- les échanges d'informations, d'expériences et de compétences entre présidents de copropriété aux Arcs pour ce qui concerne la gestion de leur copropriété.

Le forum a très rapidement fait preuve de son utilité en permettant :

- entre présidents, d'engager d'utiles échanges d'information et de conseil sur les questions de modernisation et de sécurisation des résidences (dernier sujet traité : les besoins de rénovation des canalisations d'eaux usées)

- entre 3A et les présidents, une information réciproque et une concertation sur des sujets d'actualité initiés par la commune, aussi différents que la réforme de la tarification de l'eau potable, la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou l'étude « patrimoine architectural d'Arc 1600 et 1800 et transition énergétique ».

À ce jour, le forum FPCSA comprend, outre quelques membres du CA de 3A, 68 présidents de copropriétés des Arcs représentant pas moins des 4/5es des copropriétés des Arcs que nous avons pu recenser, ce qui témoigne d'une exceptionnelle représentativité.

Environ la moitié des membres du FPSCA sont également à titre personnel adhérents de 3A, ce qui témoigne d'une confiance qui nous honore et nous oblige.

Le programme « Partenaire 3A »

[Le programme « Partenaire 3A »](#), créé en 2024, a pour but de renforcer le liant entre tous les adhérents de 3A et les acteurs économiques des Arcs acceptant d'y participer.

3A y applique une philosophie de l'engagement à long terme des propriétaires stimulant notre économie de station. En adhérant à cette logique et en reconnaissant l'apport central des propriétaires 3A, nos partenaires facilitent l'utilisation de leurs prestations et en octroient des avantages.

Tous les agents économiques de la communauté BSM-Les Arcs sont les bienvenus pour construire un socle d'avenir commun en prenant part au programme Partenaire 3A. La durée de l'engagement ainsi que la nature et l'étendue des avantages consentis par chaque « Partenaire 3A » restent à son entière discrétion. La liste des partenaires et la consistance de leurs prestations et avantages sont facilement consultables sur le site internet de 3A.

Le bénéfice des avantages Partenaire 3A repose sur une base d'adhésion valide à 3A. Avant d'octroyer un avantage, chaque partenaire est en mesure d'en vérifier la validité en demandant la présentation de la carte annuelle d'adhérent 3A.

Nous remercions les partenaires qui ont déjà accueilli cette initiative en s'engageant à nos côtés. Nous espérons qu'un plus grand nombre les rejoindra.

La participation à la gouvernance de la station des Arcs

3A entretient avec la municipalité et les autres partenaires de la station un dialogue qui se veut confiant, constructif, mais ferme. Cette fermeté s'est avérée particulièrement nécessaire devant les sujets qui nous ont fâchés en 2023 (fiscalité locale et prix de l'eau).

La reconnaissance de 3A en tant qu'interlocuteur représentatif des propriétaires est bien établie.

Nos interventions répétées pour que soit reconnue l'importance des propriétaires en tant qu'acteurs économiques et ambassadeurs privilégiés de la station paraissent inégalement suivies d'effet. En particulier - on le verra plus loin – l'égalité de traitement entre tous les résidents qu'ils soient permanents ou intermittents demeure difficile à obtenir en ce qui concerne les impôts locaux et, de fait, la tarification de l'eau potable.

3A est depuis l'origine partie prenante à l'administration d'AB Tourisme, qui assure à la fois les missions d'office du tourisme, d'animation sportive, de promotion et de coordination des acteurs du tourisme pour les Arcs et Bourg-Saint-Maurice.

3A est, soulignons-le, la seule association de propriétaires participant pleinement à la gouvernance d'une station de montagne.

Son président, Cédric Lespiau, détient actuellement un siège de membre titulaire du comité directeur d'AB Tourisme qui se réunit 5 à 6 fois par an.

En préalable des réunions du comité directeur, il participe aux commissions « Animations, Evènements, Loisirs » et « Marketing » (2 à 3 meetings annuels pour chacune).

Claire Chabrol-Lebourgeois a été particulièrement active dans le sous-groupe de travail de la commission « Relations propriétaires, Accueil et Qualité » chargée de l'accueil des groupes.

Caroline Plisson de son côté joue le rôle de vigie 3A pour l'accueil de la « petite enfance » aux Arcs, en étudiant notamment comment lever les obstacles à l'installation de garderies d'enfants dans les différentes stations des Arcs.

Bénédicte Gendault participe aux travaux de la Commission communale pour l'accessibilité (C.C.A.) où elle apporte toute sa force de conviction et sa compétence pour [l'accueil des personnes en situation de handicap](#).

Jean-Louis Narquin demeure régulièrement présent aux réunions de coordination hebdomadaires de la commission technique des Arcs où sont évoqués le jeudi matin, pendant l'ouverture de la station, tous les sujets d'actualité concernant les différents sites des Arcs. Il y poursuivra ses interventions systématiques sur les dysfonctionnements constatés, interventions parfois dérangeantes, mais largement prises en considération en temps réel.

Aussi, n'hésitez pas à l'alerter sur tout ce qui ne va pas avant le jeudi matin par mail à contact@trois-a.org

En notre qualité de représentants des propriétaires, nous sommes présents dans les diverses réunions organisées par la commune, AB Tourisme ou ADS.

Nous avons été présents à différentes réunions en vue de l'établissement du « projet de territoire » à l'horizon 2030 qui devait servir de cadrage pour l'actualisation du PLU, à celles portant sur la mise en valeur du patrimoine architectural d'Arc 1600 et 1800 et son adaptation à la transition énergétique puis à celles relatives à l'établissement d'un nouveau PLU (cf. plus loin).

Enfin nous avons dû être très réactifs sur deux dossiers de la mairie visant injustement les propriétaires de résidences secondaires, l'un directement à travers la mise en place d'une surtaxe de leur taxe d'habitation et l'autre indirectement, à travers la réforme de la tarification des parts communales des factures d'eau potable (cf. plus loin).

La vie et l'amélioration de la station

La station des Arcs a plus de 50 ans et sa renommée n'est plus à faire, cependant nous devons tous rester vigilants et exigeants sur l'état d'entretien des différents sites des Arcs et intervenir auprès de la municipalité chaque fois que nécessaire.

Diverses occasions ont permis à 3A de faire passer de nombreux messages d'alerte tant sur la qualité de services que l'entretien, la propreté et le déneigement des espaces ouverts à la circulation publique, sans oublier la sécurité ou encore les nuisances de voisinage.

Nos interventions répétées sur les insuffisances de navettes, en termes de capacité (notamment pendant les samedis de pleine saison d'hiver), de fréquence (notamment pour la desserte du Chantel) et d'amplitude horaire (en fin de journée en articulation avec le funiculaire) ont été entendues. Nous nous devons de saluer les décisions prises et mises en œuvre par la municipalité depuis l'été 2023 et l'hiver 2023-2024.

Face à l'aggravation des nuisances sonores et des dégradations provoquées par divers groupes, plusieurs réunions auxquelles 3A participaient ont abouti à un renforcement du protocole auquel doivent adhérer les organisateurs et accompagnateurs de groupe.

Un sujet qui demeure très sensible et encore imparfaitement réglé comme en témoignent les débordements constatés lors de la semaine du festival XXL on Snow dans une série de copropriétés et dans les espaces publics d'Arc 1800 et 1600.

Nous avons aussi encouragé les copropriétés à suivre l'exemple des Nova qui ont ajusté leur règlement de copropriété pour que les nuisances graves ou répétées fassent l'objet de pénalités financières à répercuter sur les locataires fautifs. Nous rappelons une fois de plus la nécessité de systématiquement porter plainte à la gendarmerie en cas de préjudice attesté.

Enfin nous devons faire part des résultats des enquêtes de satisfaction des clients des Arcs telles qu'elles ont été présentées en commission du Comité Directeur d'AB Tourisme sans pour autant être analysées. Si la qualité du domaine skiable n'entraîne que des compliments, il n'en va pas de même pour les services offerts en station dont la notation ne paraît pas au niveau de ce qui est attendu d'une grande station de montagne de niveau international.

3A continuera de plaider pour qu'un haut niveau de qualité totale soit reconnu comme un objectif prioritaire par tous les acteurs de la station et pour que, à cet effet, un véritable débat s'instaure avec eux sur ce sujet fondamental.

Notre vigilance porte aussi sur l'entretien de nos appartements et résidences qui participent tout autant à la valorisation de notre patrimoine et à la qualité de l'offre des Arcs proposée aux visiteurs des Arcs (locataires, famille, amis ...).

À cet égard, le constat est que dans l'ensemble les propriétaires sont attentifs à l'entretien et à l'amélioration de leurs résidences et de leurs logements. Le tour d'horizon effectué au sein du Forum des présidents de copropriétés des Arcs (FPCSA) montre que, outre l'entretien régulier des bâtiments se multiplient les opérations de gros entretien (par exemple sur les ascenseurs, les poste HT, certaines canalisations d'eaux usées), de changement et de renforcement de l'isolation des baies vitrées.

Certaines copropriétés engagent, non sans difficultés procédurales, des opérations exemplaires pour mieux isoler et rénover leurs résidences.

Dans le cadre du « plan Avenir montagnes » présenté à Bourg-Saint-Maurice par le Premier ministre le 27 mai 2021, une assistance d'ingénierie avait bien été annoncée en faveur de la rénovation de l'immobilier de loisirs, devant se concrétiser sur les Arcs par un appui d'Atout France centré sur les résidences les plus importantes de Belles-Challes/Lauzières et les Nova. Ce projet s'est réduit à une étude de l'évolution de l'occupation de ces deux résidences, conduite avec AB Tourisme, et dont on attend toujours les résultats ainsi qu'à un projet d'aide à la mise en place d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) dont on attend encore les modalités et les possibilités de financement.

Tout cela se réduisant à pas grand-chose de concret, du moins pour Bourg-Saint-Maurice/les Arcs, il revient aux seuls copropriétaires la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de la rénovation de leurs résidences.

Il est regrettable qu'elles ne puissent obtenir de soutien ou d'aide publique soit nationale soit communale.

Le rôle des copropriétés et ASL pour le bon fonctionnement des stations des Arcs

Trois secteurs ont retenu notre attention cette année, le secteur B d'Arc 1600, Arc 1950 et Courbaton, ces deux derniers grâce à l'entrée d'un représentant au CA de 3A.

3A avait déploré le blocage du fonctionnement du syndicat principal du secteur B d'Arc 1600 provoqué par la totale inertie de son syndic, GSI filiale de FONCIA depuis plusieurs années. Cette carence totale aurait provoqué le délabrement du centre de la station d'Arc 1600 si la commune n'était pas intervenue pour assurer un entretien, une propreté et un déneigement minimalistes des espaces communs. La nomination judiciaire en novembre 2024 d'une administratrice provisoire permet d'espérer un retour à une situation normale en 2025, au prix d'un inéluctable alourdissement des charges de copropriété.

3A a apporté, par la publication [d'un article sur son site](#), son soutien aux copropriétaires d'Arc 1950 face au comportement de la société Pierre et Vacances qui, reniant ses engagements antérieurs, a décidé de réclamer une très forte indemnité d'éviction aux propriétaires souhaitant ne pas renouveler leur bail à l'échéance de celui-ci. Cette société joue, grâce à un excellent taux de remplissage des résidences qu'elle gère un rôle important dans l'activité et la prospérité des Arcs. Mais, en abîmant son image de marque et l'attractivité de ses résidences, son comportement est de nature à porter un grave préjudice à la station tout entière. Nous avons fait connaître leur légitime mécontentement et notre propre inquiétude auprès de ses partenaires institutionnels locaux et auprès des associations de propriétaires réunies au sein de **la FARSM** (fédération nationale des associations de résidents des stations de montagne).

3A a soutenu la demande de désenclavement exprimée par les représentants de Courbaton. Ceux-ci ont été entendus par la commune, qui a mis en place un début de navettes avec Arc 1600.

La majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Nous vous avons régulièrement tenus informés sur l'évolution défavorable de ce dossier malgré les vigoureuses interventions de 3A auprès de la municipalité (cf. [une insertion dans les « Brèves de 3A n°20 »](#) de janvier 2023, [une lettre au maire](#) dans un article publié le 12 janvier 2023, une présentation très détaillée dans [un article du 12 septembre 2023](#) ainsi que son actualisation dans [les « Brèves de 3A » n°22](#) de novembre 2023 et [n°23](#) de mai 2024 et, pour finir une présentation très complète dans [notre rapport moral à l'AG d'août 2024](#)).

Lors de sa réunion du 14 septembre 2023, le conseil municipal a décidé d'instituer une majoration de 40 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de la commune.

Avec l'augmentation des valeurs locatives due à l'inflation, et avec celle du taux de base de la TH intervenue en 2023, tous les propriétaires de résidences secondaires ont supporté en 2024 une augmentation de leur taxe d'habitation de plus de 60% par rapport à 2022.

Au total, les taux de taxe foncière n'ayant pas été modifiés, de 2022 à 2024, le poids de la fiscalité locale d'un propriétaire de résidences secondaires (TH+TFPB) a bondi de près de 36 % en deux ans alors qu'un propriétaire de résidence principale a vu le total de ses impôts locaux (TH et TFPB) allégé de près de 42 % avec la disparition de sa TH et que désormais les résidents locataires ne paient plus aucun impôt local. Et ce alors même que la plupart des prestations communales sont réservées aux seuls résidents permanents et à leurs familles.

Nous avons fait savoir haut et fort que cette augmentation scandalisait tous les propriétaires de résidences secondaires aux Arcs et à Bourg-Saint-Maurice par son ampleur, par son caractère discriminatoire. Nous avons uniquement obtenu du maire qu'il rende compte du « fléchage » de ce complément de ressources fiscales. Concrètement, sur les 1,4 M€ de ressources fiscales supplémentaires apportées en 2024 par la THRS, 1M€ auront été consacrés au financement de l'habitat saisonnier, nécessaire à l'activité touristique des Arcs et que le reste ventilé dans divers projets qualitatifs de la station. Ont été ainsi cités la majoration de la subvention d'ABT pour le Festival de Musique des Arcs, la rénovation du centre médical à Arc 1600, la rénovation des ascenseurs publics à Arc 1800 et Arc 2000, l'amélioration du parcours client depuis les gares routières.

Une réponse qui est bien loin de nous satisfaire !

3A restera donc durablement mobilisée sur le sujet !

Nous invitons aussi les propriétaires de résidences secondaires à être plus nombreux pour faire entendre leur voix comme électeurs de la commune et pas seulement comme contribuables.

La fixation inéquitable de la part communale du prix de l'eau

Là encore, nous ne reviendrons pas sur [la présentation de ce dossier](#) qui a fait l'objet d'analyses approfondies de 3A et d'interventions redoublées auprès du Maire (cf articles sur le site et rapports aux AG d'août 2023 et 2024).

On rappellera que le dispositif mis en place à compter du premier mai 2023 a institué pour la part du prix de l'eau allant à la commune, une règle de progressivité liée à la consommation annuelle de l'abonné (particulier ou copropriété ou entreprise) pour les clients consommant plus de 800 m³ d'eau par an. Il en résulte une différence de traitement entre deux logements ayant la même consommation selon qu'il s'agit de logements situés dans une copropriété de plus d'une dizaine de logements (ce qui est le cas de la quasi-totalité des logements des Arcs) ou de logements individuels ou situés en petits collectifs (ce qui est le cas de la plupart des logements du chef-lieu et des villages).

L'analyse des factures d'eau pour la période allant du premier mai 2023 au premier mai 2024 a permis de constater un différentiel injustifié pouvant atteindre 40 à 50 euros par logement et par an. Cette hausse a été sans commune mesure avec celles résultant des augmentations d'électricité et de chauffage par fuel. Pour autant ce résultat nous paraît tout à la fois illogique, irrégulier et, sans doute, illégal. Le dispositif adopté le 9 mars constitue d'autre part une incitation inexistante aux économies d'eau, en l'absence de tout impact sur le niveau des consommations individuelles.

3A a proposé sans succès que les tranches tarifaires de consommation d'eau soient fixées par référence aux unités de logement comme cela se pratique dans les collectivités territoriales ayant opté pour un dispositif de progressivité du prix de l'eau.

Parallèlement, après de très nombreux courriers, 34 copropriétés et plusieurs copropriétaires ont déposé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour obtenir l'annulation de la délibération du 9 mars 2023. Il faut maintenant encore attendre le jugement du Tribunal administratif de Grenoble qui pourrait intervenir à la fin de l'année.

3A ne peut que déplorer l'échec de la concertation sur une mesure discriminatoire.

Les remontées mécaniques et le domaine skiable

Plusieurs points positifs sont à souligner : la constante qualité de l'entretien des pistes, le succès de fréquentation de la nouvelle télécabine des Villards, la rapidité de réalisation de celle de Villaroger dont la mise en service est prévue au début de l'hiver prochain ainsi que la mise en place de divers équipements distrayants novateurs.

S'y ajoute une augmentation de fréquentation qui, sur l'ensemble du domaine skiable d'ADS, aura atteint en 2023-2024 un total de 2,6 millions de journées-skieurs (+ 12% en un an) et ne paraît pas s'arrêter de progresser. Couplée avec une progression des tarifs supérieure à l'inflation, cette évolution assure à ADS des résultats financiers particulièrement excellents permettant, entre autres, la poursuite d'un programme soutenu d'investissements.

Les contreparties négatives de la progression de la fréquentation des pistes sont une saturation du domaine skiable et une montée préoccupante du sentiment d'insécurité qui ne se limite plus aux semaines les plus chargées des vacances scolaires. S'y ajoute le constat d'une progression du nombre et de la gravité des interventions des services de secours sur les pistes (au total près de 2.500 sur les saisons 2023-2024 et 2024-2025 contre moins de 1800 en 2019-2020).

Face à ce constat, 3A met régulièrement en avant la nécessité d'améliorer la sécurité des skieurs sur les pistes et à proximité des immeubles, notamment pendant les vacances scolaires. 3A a soutenu en 2024 les propositions formulées par les ESF pour un réajustement des principes de gestion des pistes aux exigences de sécurité des skieurs. Nous avons eu la satisfaction de constater ce réajustement de la politique de damage d'ADS.

Reste le défi non encore résolu que constitue l'augmentation durable du nombre et de la dangerosité du comportement des skieurs sur un domaine skiable non extensible.

Les forfaits de ski

Comme vous le savez, les avantages tarifaires pour les propriétaires ont totalement disparu aux Arcs depuis quatre ans, tout comme les forfaits réservés aux résidents permanents.

Les jugements des juridictions administratives, notamment la Cour administrative d'appel de Lyon, estimant illégales des réductions liées uniquement au lieu de résidence du bénéficiaire, avaient conduit les préfets à refuser toute délibération communale approuvant les tarifs très réduits accordés aux familles des résidents permanents. Notre municipalité avait déposé un recours contre ce refus devant le Tribunal administratif de Grenoble. Le récent jugement de cette juridiction lui a été défavorable.

Un dispositif particulier a été mis en place dès l'hiver 2022-2023 avec notamment un tarif très réduit pour les jeunes Borains (le « pass-pass » avec une contribution financière de la commune) et, pour les adultes, des forfaits annuels ainsi que des formules annuelles (un jour, deux jours non consécutifs par semaine, ou 20 jours non consécutifs) bien adaptées aux besoins des

actifs. Point positif pour les propriétaires des Arcs et leur famille, il a été décidé une réduction de 40% des forfaits saison, quelle que soit leur date d'achat. Ce dispositif a été pérennisé.

En revanche, les tarifs des forfaits continuent de progresser plus rapidement que l'inflation. De 2019-2020 à 2023-2024 le forfait 6 jours sera passé de 271€ à 370€ soit + 36% en seulement 4 ans commune mesure avec le taux d'inflation

3A regrette que d'année en année le ski de piste aux Arcs devienne de moins en moins accessible à une clientèle sportive à moyens limités dont les revenus sont loin de connaître la même progression.

Malgré nos interventions, ADS refuse d'envisager d'accorder la gratuité aux enfants de plus de 4 et de moins de 8 ans comme, par exemple à Val-d'Isère et à Tignes. Chichement les débutants ont droit à une remontée gratuite par site, mais seulement le week-end.

3A regrette qu'aussi peu d'effort soit déployé pour faciliter aux Arcs l'accès au ski des enfants et des débutants, autrement dit de la clientèle de demain.

Le développement des animations et la pérennité des équipements

Rappelons que 3A contribue à obtenir le maintien des deux activités phares de l'été, l'Académie-Festival de musique et le golf, qui constituent des éléments essentiels de l'attractivité de la saison d'été et de la valorisation de la station des Arcs.

Le festival de musique des Arcs

3A a contribué à la prise de conscience générale que l'Académie-Festival de musique des Arcs, qui, chaque été, offre gratuitement tous les soirs, pendant deux semaines, des concerts de musique classique exécutés par des artistes de grande valeur. Un atout exceptionnel pour la mise en valeur de la saison d'été aux Arcs !

Au sein des instances d'AB Tourisme, notre président Cédric Lespiau a bataillé ferme pour une meilleure reconnaissance de l'importance du Festival de Musique. Il a obtenu l'organisation d'une séance du Codir spécifiquement consacrée à la présentation détaillée de cette manifestation. Cette séance a abouti à la reconnaissance quasi unanime de la grande qualité de cet événement unique, son importance pour la saison touristique estivale ainsi que pour la découverte de la culture par les habitants du territoire, ce constat se traduisant par un réajustement de la subvention communale pour chacune des années 2024, 2025 et 2026.

Le Festival de Musique est géré de façon très rigoureuse. Ses concerts sont gratuits, mais ils ont un coût. Son budget repose en parts à peu près égales sur les subventions publiques, sur le mécénat des entreprises et sur les apports des membres de son association.

Notre association a, jusqu'à ce jour, toujours voté un soutien financier, à la mesure de ses propres moyens, à cette institution. Ce soutien nous paraît toujours justifié, car l'équilibre financier du festival demeure problématique.

3A invite ses adhérents et plus généralement tous les propriétaires attachés à la continuité de cette magnifique institution, à continuer d'y adhérer généreusement en profitant des allègements d'impôts sur le revenu (60% de leurs cotisations et de leurs dons).

Le golf des Arcs

Créé en même temps que la station des Arcs par Roger Godino et la SMA (devenue ADS) le Golf du Chantel constitue un atout majeur pour l'attractivité estivale de la station. Depuis 2009 sa gestion assurée par l'AGABSM, association sans but lucratif aidée financièrement par la

commune et par ADS qui met à disposition installations et matériels à des conditions très avantageuses.

Le traditionnel trophée golfique de 3A, financé et organisé au mois d'août (cette année le 3 août) connaît chaque année un vif succès et constitue une occasion de plus de faire connaître notre association.

Comme cela sera détaillé dans le rapport financier, 3A a apporté un soutien financier à travers une subvention à l'école de golf pour les jeunes arcadiens habitants permanents ou intermittents aux Arcs que nous vous proposons de renouveler.

Tout en marquant ainsi financièrement notre attachement au Golf, nous avons exprimé l'an dernier nos craintes quant à sa pérennité. Le directeur général d'ADS et le maire ont bien voulu nous assurer de leur inébranlable volonté d'assurer la pérennité de cet équipement unique. Le nouveau directeur s'est dépensé sans compter pour dissiper nos inquiétudes concernant la dégradation des aménagements :

Un compromis à peu près acceptable a été trouvé pour le tracé de la piste de mountain-kart d'AB Tourisme qui va maintenant traverser le golf. Le practice couvert et le local attenant pour les jardiniers et pour le stockage des machines et du matériel vont être reconstitués, du moins sous un format réduit qui ne paraît pas à la hauteur des besoins d'un grand club de golf. Le secrétariat du golf va être installé dans le chalet d'alpage du trou 18 et pouvoir ainsi ne pas dépendre de la Folie Douce.

HERO les Arcs, une grande réussite qui ne doit pas être victime de son succès

En 2024, les activités de HERO les Arcs ont, encore une fois, connu un grand succès avec même une saturation en août des capacités d'accueil.

Nous espérons que, en 2025, AB Tourisme aura pu réajuster celles-ci pour ne décevoir aucun jeune, qu'un minimum d'activités aura pu être mis en place sur Arc 2000,,et qu'une solution pratique sera enfin trouvée pour prendre en charge les déplacements des enfants d'Arc 1600 désireux de profiter des stages Héro Camp organisés à 1800.

En 2025 demeurent, année après année, les mêmes motifs d'insatisfaction en matière d'animation :

- *La fermeture des salles de cinéma sur les trois sites d'Arc 1600, 1800, 2000 - situation paradoxale dans une station qui accueille le Festival du cinéma européen des Arcs !*
- *L'absence de garderie pour les jeunes enfants, une des lacunes qui empêchent apparemment Bourg-Saint Maurice/Les Arcs d'obtenir le label « Famille plus »*

3A espère bien que la commune pourra enfin déployer les efforts nécessaires pour l'obtention de ce label qui est accordé à celles qui mettent en œuvre les ressources suffisantes pour le bon accueil des enfants et de leurs familles.

Pour les non-skieurs et les marcheurs l'été

3A continuera à intervenir pour une meilleure prise en compte des attentes des non-skieurs, piétons, de plus en plus nombreux, qui souhaitent disposer pendant l'hiver de cheminements balisés et entretenus.

Nous avons salué les mesures renforcées prises l'an dernier pour le balisage et l'entretien des sentiers ainsi que pour l'information des promeneurs, des randonneurs et même des coureurs de trail sur l'ensemble du territoire communal.

3A reste très attentive à la résolution sécurisée des conflits nés de la coexistence des usages sur les routes et les chemins également utilisés par les VTT et par les piétons dont la sécurité demeure toujours prioritaire

En ce qui concerne l'usage des VTT, la FARSM a mis au point avec la Fédération française de cyclotourisme une charte de bonne utilisation des VTT. Ce document, que vous trouverez [sur notre site Internet](#), comprend une série de sages recommandations, que nous aimerions voir enfin portées à la connaissance des usagers par ADS, les loueurs de vélos, les moniteurs de VTT et l'Office du tourisme.

Pour la facilitation des déplacements des personnes en situation de handicap

Comment rendre accessibles les 4 sites des Arcs aux personnes à mobilité réduite, porteurs de handicaps visuels ou auditifs, ou rencontrant des difficultés à se repérer ? Le retard pris par la commune pour l'accès des stations des Arcs en termes de handicap est grand. Réglementairement, la commune de Bourg Saint-Maurice les Arcs réunit annuellement une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) en charge du « confort pour tous ». Des services, des équipements sont déjà déployés sur les 4 sites des Arcs.

Mais il reste des améliorations substantielles à apporter afin que chaque personne, quelles que soient ses limitations de participation, puisse profiter des structures publiques, privées. À noter que nos copropriétés ne sont pas concernées, majoritairement trop anciennes pour être soumises à la loi de 2005 ; certaines ont cependant prévu des aménagements et certains propriétaires ont rendu leur logement accessible (liste consultable auprès de la Maison des Propriétaires). 3A encourage toutes les copropriétés, et tous les copropriétaires, à réfléchir aux aménagements qui favoriseraient l'accueil de tous aux Arcs et à les intégrer dans leur Plan Pluriannuel de Travaux ou la rénovation de leur appartement (bien que les appartements Perriand s'y prêtent mal).

En tant que propriétaires, [vous avez été sollicités par 3A](#), qui est membre invité de la CCA, pour faire part de vos constatations et de suggestions d'amélioration ; celles-ci ont été rapportées à la Commune. 3A veille à ce que vos observations soient prises en compte de manière effective, propose des solutions raisonnées et réfléchies avec les acteurs de terrain.

Lors de la réunion du 26 novembre 2024, la CCA a défini comme sujets prioritaires pour nos stations :

- Signalétique : uniformisation de la signalétique pour la rendre simple, basique.
- Accueil des personnes en situation de handicap : formation des professionnels au sein des Offices du Tourisme, des Écoles de ski, des bureaux d'accueil d'ADS. Adaptation du bâti.
- Construction de la plateforme intermodale entre la gare d'amont du funiculaire à 1600 et les navettes interstations : prise en compte des différents handicaps et aménagements en conséquence à prévoir dès la conception.
- Ascenseur entre la place basse et la place haute des Villards à 1800 : création d'un plan incliné au niveau de la place basse ; remplacement des portes à battants existantes, lourdes et difficilement manœuvrables par une personne en fauteuil, ou avec des béquilles ou une poussette, par des portes à ouverture latérale.

L'accès Internet et la fibre aux Arcs

Les travaux nécessaires au raccordement entre Bourg Saint Maurice et les Arcs ont été réalisés. La pose des fibres en station a été terminée et rendu possible le raccordement des immeubles d'Arc 1600 et Arc 1800.

3A salue ces progrès.

La protection et la mise en valeur de l'environnement

3A veille à la sauvegarde de l'environnement pour préserver votre qualité de vie aux Arcs.

L'association était intervenue les années précédentes, notamment aux abords d'Arc 1800 sur le projet de la Maïtaz qui est actuellement bloqué, car conditionné par une nouvelle révision du PLU de Landry qui n'a pas été engagée.

De façon générale, 3A demeure très attentive à l'insertion de tous les projets d'aménagement et de constructions dans l'environnement des stations. Les dossiers d'enquête publique et de permis de construire sont à cet effet systématiquement examinés par notre vice-président Bernard Seligmann.

Cette vigilance était indispensable pendant ces dernières années, qui ont débouché sur la mise en service de près de 3 000 lits touristiques nouveaux dans les différents sites des Arcs.

La nouvelle équipe municipale a décidé en 2022 un moratoire sur la construction de nouveaux lits touristiques et a indiqué qu'elle orienterait ses efforts sur la requalification de l'existant. Cette orientation se trouve renforcée par les dispositions du nouveau PLU.

Dans l'immédiat, l'attention doit se porter sur les communes de Villaroger et surtout de Landry et Peisey-Nancroix, où se multiplient excessivement les autorisations de construire des résidences touristiques.

L'avenir des Arcs à travers de nouveaux documents d'urbanisme

Plusieurs documents majeurs d'urbanisme vont structurer assez durablement le devenir des Arcs et de Bourg-Saint-Maurice

-le Projet de Territoire adopté par le conseil municipal en 2022 qui a fixé les grandes orientations de développement durable à l'horizon 2030,

-le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), adopté par le conseil municipal en juin 2023 qui constitue la première partie du PLU et dont il fixe les principes généraux d'aménagement

-le Règlement du PLU dont l'approbation définitive est intervenue le 26 juin.

Le tout s'appuyant aussi sur les prises de position de la municipalité et d'ADS en faveur d'une transition devant faire des Arcs une « station responsable » ainsi que sur des études spécifiques telle celle sur le patrimoine architectural d'Arc 1600 et d'Arc 1800

A chaque étape 3A a examiné les documents diffusés et n'a pas hésité à formuler ses observations après consultation de nos adhérents et en étroite concertation avec les présidents de copropriété rassemblés dans le forum FPSCA.

Cela concerne en particulier l'étude « Patrimoine architectural d'Arc 1600 et Arc 1800 et transition énergétique ». Même si on peut regretter qu'il n'ait pas concerné Arc 1950, ni Arc 2000, ni le Chantel, ni les hauts d'Arc 1600, ce travail a mis en valeur la qualité exceptionnelle du patrimoine architectural des Arcs ; il a fait reconnaître la nécessité de le conserver, de le mettre en valeur tout en l'adaptant aux nouvelles contraintes énergétiques.

Le document final bouclé fin 2023 ainsi que le règlement du nouveau PLU de 2025 ont assez bien pris en compte les principales observations formulées par les présidents de copropriété. Le principe du respect de la responsabilité et de l'autonomie de chaque copropriété pour l'entretien et la rénovation de son patrimoine est bien confirmé et a bien été définitivement abandonnée l'idée d'imposer un coloris uniforme des façades boisées.

Restera maintenant pour 3A à surveiller attentivement la mise en œuvre et l'éventuelle adaptation de documents d'urbanisme très complets, mais trop volumineux pour être d'application facile.

Faire des Arcs et Bourg-Saint-Maurice une « station responsable »

La municipalité, AB Tourisme et ADS apparaissent engagés avec détermination et méthode dans une démarche de transition écologique, environnementale, socialement responsable.

Les documents publiés sur le site de la mairie et sur ceux d'ADS (que vous retrouverez sur le site de 3A), l'implication personnelle du maire dans les journées d'échanges d'expériences entre professionnels impliqués dans une démarche analogue et les divers exposés d'ADS, notamment la présentation de "la Ruche", (collectif de collaborateurs d'ADS engagés avec carte blanche de leur directeur général dans une démarche libre et participative) en portent témoignage.

Les efforts entrepris ont été reconnus par l'attribution en 2024 confirmée en 2025 d'un « double flocon vert », une récompense attribuée seulement à 11 stations en France

On va progressivement vers la concrétisation du slogan " [Les Arcs, destination responsable.](#)"

La transition énergétique est en marche avec la volonté d'économiser les consommations d'énergies devenues rares et chères et de les « décarboniser » dans tous les domaines pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique

Nous vous proposons de renouveler l'adhésion de 3A à ces orientations fondamentales tout en restant vigilants en ce qui concerne le respect concret de dispositions qui s'annoncent très respectueuses de l'environnement.

Le devenir de l'association 3A

3A, qui compte environ 250 adhérents (pas tous à jour de leur cotisation !), est un interlocuteur reconnu de la commune et de ses partenaires. Les orientations et l'action de son conseil d'administration sont approuvées chaque année par les participants à son AG.

Notre CA a le souci de se renouveler dans la continuité.

Lors de sa réunion d'aout 2023, votre AG avait confirmé la nomination comme administrateurs de Claire Chabrol-Lebourgeois, Bénédicte Gendrault, Caroline Plisson et Jean-Christophe Monfret, portant ainsi à 10 le nombre des administrateurs (contre 12 prévus dans nos statuts).

Cette année, par rapport séparé, nous vous proposons de renouveler les mandats de Carole Rampazzo et de Jean-Louis Narquin (tous les deux anciens président et présidente de 3A). Et, Claire Chabrol, Bénédicte Gendrault et Caroline Plisson nous quittant, de nommer administrateurs Kristell Thornton (Le Refuge du Montagnard), Laurent Cosnard (Courbaton), Serge-Yves Handschuh (Les Souverains) et Marc Rennard (Alliet) qui pourront ainsi nous faire bénéficier de leur profonde connaissance des problématiques d'Arc 1950, de Courbaton, d'EdenArc et du développement des Arcs.

Votre CA sera ainsi substantiellement renouvelé et renforcé

En conclusion

Il nous paraît essentiel que

- 3A persévère dans son action pour les améliorations de la vie quotidienne et, en particulier, la lutte contre le bruit et le laisser-aller éventuels,
- 3A continue de lutter contre toute forme de traitement discriminatoire entre résidents permanents et résidents intermittents,
- 3A encourage l'embellissement de tous les sites et la promotion d'une haute qualité de services dans tous les domaines, conformément aux attentes des clients d'une grande station internationale.
- 3A continue de participer de plein droit à l'évolution des Arcs, comme « station responsable ».

Notre association doit poursuivre sur plusieurs axes :

- Accroître encore sa représentativité en gagnant de nouveaux membres,
- Maintenir des liens étroits avec les présidents de copropriétés et des unions syndicales
- Avoir avec tous les partenaires de la station un dialogue à la fois constructif, confiant et ferme

Telles sont les orientations que le conseil d'administration de 3A soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

Cédric LESPIAU, président de 3A

